

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2727

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Achèvement du tour de ville ouest - V 14 + V 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Fih (pouvoir à M. Brillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2727**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Fons

objet : **Achèvement du tour de ville ouest - V 14 + V 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'achèvement du tour de ville ouest de Saint Fons s'inscrit dans le cadre des voiries nouvelles prévues dans le plan local d'urbanisme (PLU).

L'objectif de cette voirie est de permettre le contournement de la Commune afin de réduire la circulation de transit dans le centre de Saint Fons et de contribuer ainsi à une meilleure qualité de vie des riverains de la route départementale 307.

Le projet Saint Fons "Achèvement du tour de ville ouest" V 14 + V 25 est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements dans le cadre de la politique :

- faire de l'environnement un moteur du développement,
- développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement,
- adapter l'offre des réseaux existants (routes, transports en commun, vélos, etc.) aux besoins de mobilité de proximité (axe C13).

En effet, le tour de ville est destiné à permettre le report des circulations de transit qui empruntent actuellement les voies du centre de Saint Fons. En conséquence, les voies centrales (Gabriel Péri /Jean Jaurès et Plasse/Carnot) seront mieux adaptées à leur fonction de voies commerciales, support de circulations de desserte, de transports en commun et de modes doux.

Le tour de ville favorisera également les autres modes de déplacements, avec de larges trottoirs pour sécuriser les cheminements piétons et des aménagements cyclables.

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2010-1689 du 20 septembre 2011, a individualisé une autorisation de programme pour les études, les acquisitions foncières et les démolitions d'un montant de 2 000 000 €.

Aujourd'hui, la Communauté urbaine de Lyon a l'opportunité d'acquérir une nouvelle parcelle, mitoyenne de l'emprise de la V 14. Cette acquisition présente un enjeu important pour le tour de ville ouest et, plus largement, pour l'entrée sud du centre-ville de Saint-Fons.

Pour le tour de ville ouest, c'est l'occasion de modifier et d'élargir le tracé de la V 14 vers le nord afin d'intégrer des trottoirs et une bande cyclable de chaque côté ainsi que du stationnement longitudinal, ce que permet difficilement l'emprise actuelle.

Pour le centre-ville, elle laisse la possibilité, pour un prochain mandat, d'élargir la rue Girardet (entre la VN 14 et la rue Jean Macé) afin de permettre le passage des bus et des vélos et de recréer une véritable entrée de ville plus urbaine, moins routière. Elle permettrait, également, de supprimer le tronçon du boulevard Yves Farge, très accidentogène (route large, forte pente) et de repenser cet espace.

Les coûts induits par l'acquisition supplémentaire de la nouvelle parcelle n'étant pas prévus dans l'autorisation de programme initiale, une demande complémentaire est nécessaire. Elle porte sur :

- le coût d'acquisition foncière,
- le coût d'indemnisation du bail commercial,
- le coût de démolition.

Le montant global de cette individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale est de 600 000 € TTC. Elle porte le montant de l'autorisation de programme individualisé à 2 600 000 € TTC en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement de l'achèvement du tour de ville ouest - V 14 + V 25 à Saint Fons.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° OP09O2209 individualisée le 20 septembre 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant : 450 000 € TTC en 2012 et 150 000 € TTC en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 600 000 TTC € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.